

Aujourd'hui trentième du mois de Décembre mil sept cent soixante neuf, le Roy étant à Versailles.
Sa Majesté étant informée que le S. M.^{ie} de Chamborant Chevalier de l'Ordre militaire de S.^t Louis, —
Brigadier de Cavalerie Mestre de Camp d'un Régiment de Hussards, en vue le point d'épouser la D.^{lle} Marie —
Julie Vassal, et voulant lui donner en cette occasion un nouveau témoignage de la satisfaction qu'elle a de ses services, —
ainsi que de la bienveillance particulière dont elle l'honore, pour cet effet sa Majesté a assuré et assurée, accordé et fait —
don à la D.^{lle} Vassal à titre de douaire, de la pension de trois mille livres sur le Trésor royal dont elle a ci-devant —
gratifié le S. M.^{ie} de Chamborant en considération de ses services; En conséquence sa Majesté a ordonné et ordonne —
déclarer, veut et entend que dans le cas où le mariage du S. M.^{ie} de Chamborant avec la D.^{lle} Marie Julie Vassal —
aura été contracté, et où elle lui survivra, elle jouisse pour lors, au d.^t titre de douaire, de sa vie durant, de la pension sur d. —
de trois mille livres, et en soit payée annuellement, et à commencer du jour du décès de son époux, sur ses simples —
quittances par les gardes du Trésor royal présent et à venir, et en vertu des Ordonnances que sa Majesté lui en fera —
pour lors expédier et délivrer en son nom, d'année en année. Et, pour assurance de ce qui est en tout ce que dessus de la —
volonté de sa Majesté, elle m'a commandé d'expédier le présent Brevet qu'elle a signé de sa main et fait —
contresigner par moi son Conseiller secrétaire d'Etat et de ses commandemens en finances. /.

Louis.



Le Duc de Chamborant,